

# RAID BASSIN MINIER 2010

25 et 26 septembre

## Règlement



Chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance et accepte ce règlement au moment où il se présente au départ de l'épreuve. Une licence sportive de la saison en cours (licence d'une activité sportive qui reconnaît la pratique du raid) ou un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive datant de moins d'un an est **obligatoire** pour l'inscription au Raid.

### ARTICLE 1 : ORGANISATION

Le Raid Bassin Minier Nord – Pas de Calais est organisé par la Mission Bassin Minier, rue du Tordoir, BP 16, 62590 Oignies. Le comité d'organisation du Raid associe le Département du Pas-de-Calais, le Département du Nord, les Communautés d'agglomération de la Porte du Hainaut, du Douaisis, d'Hénin-Carvin, d'Artois Comm., la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent, le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut. La Mission Bassin Minier bénéficie du concours du Team Cap Opale pour la partie sportive du Raid. Les fédérations concernées par les diverses activités du Raid pourront être associées le cas échéant.

### ARTICLE 2 : ASSURANCES

L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile « organisateur ». Les concurrents confirment être pleinement conscients des risques inhérents à la pratique des disciplines sportives dans un milieu naturel et au respect dû à ce milieu. Les concurrents doivent être en possession d'une couverture responsabilité civile et individuelle accident garantissant les risques inhérents à leur participation.

L'organisation ne saurait être engagée en cas de détériorations, perte ou de vol de matériel tout au long de l'épreuve.

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier le parcours, les épreuves, les horaires ainsi que le présent règlement sans préavis. Cependant, il s'engage à informer les coureurs inscrits d(es) éventuelle(s) modification(s) ou complément(s) de règlement, de parcours, d'épreuve(s) et d'horaire(s) avant le début du raid. Les modifications éventuelles seront annoncées sur le site Internet [www.raidbassinminier.com](http://www.raidbassinminier.com)

L'organisation se dotera des moyens médicaux ad hoc pour assurer le suivi des concurrents (postes de secours, médecin de course, ambulance...).

Si le Comité d'Organisation juge que les conditions climatiques sont trop défavorables, il procédera aux modifications nécessaires du parcours, à l'arrêt ou au besoin à son annulation.

### ARTICLE 3 : EPREUVES

Le Raid Bassin Minier offre trois formules :

- ➔ La formule **Raid Elite** nouvellement créée et réservée aux habitués de cette pratique, proposant un parcours de deux jours avec épreuves plus longues et plus corsées que le Raid Extrême.
- ➔ La formule **Raid Extrême** se déroule sur deux jours avec bivouac. Elle s'adresse aux raideurs et aux sportifs confirmés, capables d'enchaîner les épreuves sur une quinzaine d'heures d'effort cumulées.
- ➔ La formule **Raid Découverte** se déroule sur la journée du dimanche, avec nuit au bivouac optionnelle. Cette épreuve est ouverte aux équipes jeunes, à la condition qu'elles soient encadrées par au moins deux adultes (un en course, un pour le véhicule d'assistance)

### ARTICLE 4 : CONCURRENTS

Ces formules sont ouvertes aux équipes féminines, masculines ou mixtes composées de 3 personnes avec au moins deux personnes majeures, titulaires du permis de conduire. L'âge minimum pour participer aux formules *Elite* et *Extrême* est de 16 ans avec une

autorisation parentale jointe à l'inscription pour les mineurs, et 15 ans pour la formule *Découverte* sachant que la présence d'au moins deux adultes est requise.

L'équipe est composée de 2 titulaires et un assistant-remplaçant se déplaçant avec le véhicule de l'équipe entre les différents points de contrôle situés sur l'itinéraire du Raid. L'assistant-remplaçant peut intervenir à chaque point de contrôle pour remplacer un des membres de l'équipe, celui-ci devenant assistant-remplaçant à son tour, il peut réintégrer l'équipe dès le point de contrôle suivant. Certaines épreuves seront ouvertes à l'ensemble de l'équipe.

L'équipe doit disposer d'un téléphone portable, dont elle aura fourni le numéro à l'organisation.

Les équipes courent sous leur nom ou le nom de leur partenaire (commune, agglomération, association, entreprises).

Une licence sportive de la saison en cours ou un certificat médical d'aptitude à la pratique du Raid multisports, de la course à pied longue distance ou du VTT, datant de moins d'un an, est obligatoire pour l'inscription au Raid.

Par le seul fait de s'engager, tout concurrent atteste savoir nager et s'immerger.

Les concurrents affirment être pleinement conscients des risques inhérents à la pratique des activités de pleine nature proposées et sur des voies ouvertes à la circulation, telles qu'elles sont proposées dans le cadre du Raid Bassin Minier.

Les concurrents acceptent l'exploitation par l'organisateur et leurs partenaires des images et des photos faites sur l'opération. Ceci sans limitation ni dans le temps, le support ou la quantité ni le mode de diffusion. Ceci comprend le droit d'utilisation sans frais de toute photo ou image vidéo prise sur chacune des étapes pour toute utilisation commerciale, promotionnelle et publicitaire dans tout type de support (y compris Internet).

## **ARTICLE 5 : INSCRIPTIONS**

L'inscription, à partir du 1 juin 2010, des équipes se fait par courrier adressé au Comité d'Organisation Raid Bassin Minier Nord – Pas de Calais, Mission Bassin Minier, Rue du Tordoir - BP16 - 62590 Oignies.

La date limite fixée pour les inscriptions est le **20 septembre 2010**. Après cette date, l'organisation se réserve le droit de refuser les inscriptions.

Le montant de l'inscription pour l'édition 2009 est fixé à **135 euros** par équipe pour le **Raid Elite et Raid Extrême**, et **75 euros** pour le **Raid Découverte**.

Afin de participer au rassemblement des pratiquants, des organisateurs et des fédérations des sports concernés au sein d'une même entité, l'organisation du Raid Bassin Minier a décidé d'adhérer au Groupement National des Raids Multisports de Nature (<http://www.raidsmultisports.fr/>). Ainsi, 1 euro par participant sera reversé par l'organisation au GNRMN. Chaque participant recevra alors par mail la possibilité d'adhérer ou non au GNRMN et de bénéficier des services proposés.

Une équipe est considérée comme inscrite après réception du dossier d'inscription **complet** comportant :

- ➔ Le paiement des frais d'inscription par chèque libellé à l'ordre de la Mission Bassin Minier
- ➔ Les certificats médicaux datant de moins d'un an ou les photocopies des licences en cours de validité des membres de l'équipe. Ces licences doivent correspondre à une activité sportive qui reconnaît la pratique du Raid.
- ➔ Le bulletin d'inscription rempli en intégralité et signé.
- ➔ L'autorisation parentale pour les concurrents mineurs.

L'interlocuteur de l'organisation est le capitaine, il doit donner un nom à l'équipe, il est destinataire des documents de course.

Le coût d'inscription comprend :

- ➔ La mise à disposition du matériel prévu par l'organisation pour participer aux épreuves et aux étapes de liaison : Road Book, cartes, carte de pointage, dossards, Chasuble, Plaque VTT, canoë.
- ➔ La mise à disposition d'un emplacement et de sanitaires pour le bivouac
- ➔ La sécurité et l'encadrement pendant les épreuves et les étapes de liaisons

- Un repas chaud le samedi soir, un petit déjeuner le dimanche matin, des ravitaillements et une collation à l'arrivée du Raid (selon la formule choisie)

## **ARTICLE 6 : DEROULEMENT DES EPREUVES**

### PARCOURS

Le Raid traversera le bassin minier Nord – Pas de Calais du Parc Mosaïc d'Houplin Ancoisne au Centre historique minier de Lewarde. Le parcours combine des épreuves sur des sites dédiés et des étapes de liaison en VTT. Essentiellement tracé en milieu naturel, il est de la responsabilité des équipes de respecter le Code de la Route.

Les équipes enchaînent étapes de liaison et épreuves, à pied, en VTT, en canoë, à la nage ou par tout autre moyen annoncé préalablement dans le carnet de route, à l'exclusion de tout engin motorisé.

Le parcours est basé sur l'orientation, il sera indiqué aux concurrents par différentes formes :

- Road Book remis par l'organisation. Les équipes devront alors se conformer à l'itinéraire et aux moyens de progression indiqués dans le Road Book.
- Suivi d'un itinéraire défini sur carte
- Balisage

Les consignes données par l'organisation au briefing ou durant les épreuves sont prioritaires sur les autres indications (Road Book, fléchage...). L'itinéraire pourra être modifié pour des raisons météorologiques ou d'organisation.

Des balises comportant un système de pointage seront disposées (cartées ou sauvages) sur les épreuves et les étapes de liaison.

Les concurrents sont en autonomie partielle pendant l'épreuve (vêtements, compléments nutritifs, eau, tente, sac de couchage...). Ils sont obligés de transporter eux-mêmes le matériel obligatoire désigné (véhicule de l'équipe). La nuitée au bivouac est obligatoire pour les concurrents du *Raid Elite et Extrême*.

### DEPARTS

Seules les équipes complètes sont autorisées à prendre le départ des épreuves et des étapes de liaison sauf décision motivée de l'organisation.

Seul le comité d'organisation de la course est habilité à donner le départ.

L'organisation se réserve le droit d'interdire le départ d'une épreuve ou d'une étape de liaison à un concurrent, en cas de problème de santé ou de fatigue trop importante constatés par un médecin de l'organisation. En raison d'éventuelles blessures affectant plusieurs équipes, les recompositions d'équipes sur place sont autorisées, sous réserve de l'accord de l'organisation. Dans ces cas là, les équipes recomposées poursuivront l'épreuve hors classement.

Le départ sera refusé aux équipes ne portant pas l'équipement obligatoire défini par l'organisation.

### TEMPS DE COURSE

Les épreuves et les étapes de liaison seront encadrées par des limites horaires mentionnées sur le road book ou annoncées par l'organisation, celles-ci étant prioritaire en cas de décalage. L'organisation se réserve le droit d'arrêter la progression des équipes si le temps maximum est dépassé, ceci pour des raisons de sécurité (nuit, circulation, autorisations temporaires...) ou pour des raisons d'organisation. Les équipes arrêtées devront rejoindre, avec le véhicule de l'équipe, le point d'arrivée de l'épreuve ou de l'étape de liaison suivante et donc sauter une section du parcours du Raid. Les balises liées aux épreuves ou aux étapes de liaison auxquelles l'équipe n'aurait pu participer seront considérées perdues lors du calcul du classement.

### POINTS DE CONTROLE (PC)

Des points de contrôle seront mis en place sur le parcours.

- Les concurrents participant à une épreuve ou un parcours de liaison devront impérativement se présenter ensemble aux points de contrôle.
- Le capitaine devra pointer après l'accord du contrôleur qui aura vérifié la présence des autres membres de l'équipe.
- Chaque PC manqué (absence de l'ensemble des équipiers ou erreur d'orientation) entraînera une pénalité.

- Si le Road Book le précise, certains PC pourront être passés dans l'ordre de préférence des équipes.
- Le Road Book indiquera le PC pour la remise des cartons de pointage.
- La puce du dispositif sport ident (permettant le calcul du temps) doit impérativement être remise au dernier PC de chaque journée. Le non respect de cette consigne essentielle à la gestion des classements entraînera l'exclusion de l'équipe de tout classement.

## ARTICLE 7 : CLASSEMENT

Seules les équipes se présentant complètes, dans leur formation d'origine, participeront au classement final.

Le classement se fera au temps, pondéré des balises manquées ou des barrières horaires. Le classement tiendra compte des bonifications (dans le cadre d'épreuves spécifiques) ou pénalités éventuelles attribuées pendant le parcours.

Le temps de l'équipe ne sera validé qu'après vérification des cartons de pointage à l'arrivée et des puces Sport Ident. Le temps réel d'effort en course sera donné à titre indicatif pour toutes les équipes.

Le classement provisoire sera annoncé aux concurrents le dimanche (classement définitif sur le site internet la semaine suivante). La cérémonie de remise des récompenses est prévue à 18h00 au Centre historique minier de Lewarde.

Toute réclamation concernant la course devra être transmise au directeur de course dans la demi-heure suivant l'arrivée.

- Le classement général récompense les trois premières équipes du Raid Elite.
- Les classements « mixte » et « féminine » sont établis pour toutes les équipes des catégories Elite et Extrême.
- L'équipe ayant réussi le meilleur temps dans la catégorie Extrême sera également récompensé.
- Chaque vainqueur de challenge sera récompensé : VTT, Trail, canoë, CO, relais.
- Pour le *Raid Découverte*, il n'y a pas de classement. Le temps sera néanmoins fourni aux concurrents.

## ARTICLE 8 : EQUIPEMENT

- Tout concurrent devra porter, de façon visible, le matériel fourni par l'organisation : dossard, plaque VTT...
- Le port du casque (homologué CE) est obligatoire pour les épreuves VTT et Roller (les protections coudes, genoux, poignets sont fortement recommandées)
- Un maillot de bain ou une combinaison est fortement recommandé.
- Une boussole et un stylo sont fortement conseillés, ainsi qu'une trousse de premiers secours.
- L'utilisation de systèmes GPS est interdite.
- **L'organisation ne saurait être engagée en cas de détériorations, perte ou de vol de matériel tout au long de l'épreuve.**

## ARTICLE 9 : PENALITES, DISQUALIFICATIONS ET ABANDONS

### PENALITES

Dossard non-visible :	+ 5 min
Changement de titulaire au cours d'une épreuve ou d'une étape de liaison :	+ 10 min
Contrôle de passage manqué (absence de l'ensemble des équipiers ou erreur d'orientation) :	+ 25 min
Assistance portée en dehors des points autorisés à celle-ci :	+ 25 min

### DISQUALIFICATIONS

Des pénalités pouvant aller jusqu'à la disqualification seront appliquées en cas de non respect du règlement par les concurrents ou l'assistant. L'organisation se réserve le droit d'exclure du Raid tout concurrent ayant un comportement indécent ou dangereux pour autrui.

Causes de mise hors course :

- Non respect des consignes de sécurité
- Non respect du Code de la Route
- Utilisation de moyens de déplacements non autorisés
- Non respect des indications données dans le Road Book et lors du briefing
- Non respect des consignes de propreté sur le parcours et les lieux d'accueil.
- Abandon de détritux en dehors des sacs prévus à cet effet aux C.P. et sur l'ensemble du parcours
- Détérioration de biens publics ou privés (passage dans propriétés, golfs, jardins, cultures, plantations....)
- Injures ou manquement grave aux règles de la courtoisie sportive
- Gilet de sécurité non porté lors de l'épreuve nautique
- Casque non porté lors des épreuves VTT et Roller

#### ABANDONS

- L'abandon d'un membre de l'équipe entraîne la mise hors classement de celle-ci mais conserve la possibilité de poursuivre le Raid.
- Tout concurrent ayant abandonné ou étant hors course devra quitter l'épreuve et prévenir obligatoirement un membre de l'organisation ou un responsable des secours. Le non respect de ces règles pourra entraîner le refus de tout engagement aux futures éditions du Raid Bassin Minier.

#### **ARTICLE 10 : ANNULATIONS/REMBOURSEMENTS**

- En cas de forfait d'une équipe, celle ci doit avertir l'organisation au plus tard deux semaines avant l'épreuve (cachet de la poste faisant foi), elle pourra être remboursée.
- En cas de forfait d'un ou plusieurs équipiers (par blessures ou force majeure), le remboursement de l'inscription ne sera possible que si la demande est faite au plus tard 15 jours avant l'épreuve. Passé ce délai, aucun remboursement ne pourra être demandé, un report d'inscription pour le raid de l'année suivante sera proposé.
- Les équipes ne se présentant pas à l'épreuve sans avoir averti auparavant l'organisation, et quelle qu'en soit la raison, ne pourront prétendre à aucun report ni remboursement.